



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-3226

MAR 14 1985

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir stat-
utaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

R.M.S. Ingénierie et Financière
106 bis, avenue Beaurepaire
94100 Saint-Maur, France
886.12.83

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Computing Scale / Balance
calculatrice électronique.

R.M.S. Ingénierie & Financière
Saint-Maur, France

MODEL DESIGNATIONS /
DESIGNATIONS DES MODELES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

CS-491

10 kg x .005 kg
or/ou
15 kg x .005 kg

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition, con-
struction and performance of which are,
in every material respect, identical to
that described in the information
submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des echantillons représent-
atifs ont été fournis par le requérant
aux fins de d'évaluation, conformément
aux articles 14 et 15 du Règlement sur
les poids et mesures. Ce qui suit est
une brève description de leurs princi-
pales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This device is an electronic computing counter scale with dual displays for the operator and customer. LED annunciators are used to identify Net, Tare Fix, Price Fix, Zero Correct and 100 g pricing.

Weight is displayed by six 7 segment digits, Unit Price by 5 digits and Total Price by 6 digits.

The operator's controls are as follows:

0-9 keys for input of unit price.

C clears unit and total prices.

TR enters a platter tare.

FT locks in the tare entry for pre-packaging.

FP locks in the unit price for pre-packaging.

TV verifies the displays.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une balance de comptoir électronique, de calcul, comprenant un dispositif d'affichage à deux faces, l'une du côté de l'opérateur et l'autre du côté du client. Des voyants à DEL indiquent le poids net, la tare fixe, le prix fixe, le centre du zéro et le prix par 100 g.

L'affichage du poids est assuré par six chiffres à 7 segments, celui du prix unitaire, par 5 chiffres, et celui du prix total, par 6 chiffres.

Les commandes de l'opérateur sont les suivants:

des touches numérotées de 0 à 9 utilisées pour l'introduction du prix unitaire;

une touche C qui sert à effacer le prix unitaire ou le prix total;

une touche TR réservée à l'introduction d'une tare de plateau;

une touche FT qui permet de maintenir la tare introduite pour les opérations de pré-emballage;

une touche FP qui permet de maintenir le prix unitaire pour les opérations de pré-emballage;

une touche TV utilisée pour vérifier le fonctionnement du dispositif d'affichage.

APPROVAL:

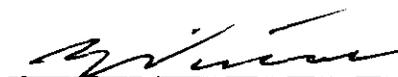
The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

MAR 14 1985

File Number / Numéro de dossier:

O6922-R672

